

COMPTE-RENDU DE RÉUNION SÉANCE DU 05/04/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 5 avril deux mille vingt-deux, à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, à la salle des fêtes « les Prairies » à Passins, en présence de Madame Maria SANDRIN, le Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Isabelle FELIX, Vincent LIGNARD, Véronique GROS, Alexia FARGE, Dominique SOLANO, Muriel RADIX, Sylvain JUPPET, Alexandre BOITTIAUX, Marilyn SERRANO, Grégory PINET, Guillaume LIAUZUN, Sylvie MONTERO, Michel HANNI, Patrice PACAUD, Marie-Claude BRIZET,

Excusée : Madame Fabienne DUPUY (pouvoir à A. BOITTIAUX),

Absents : Mesdames, Messieurs : Bruno GENEVAY, Cédric THIEVENAZ, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Jean-Paul COTTIER, Séverine MARLAY.

Les convocations ont été adressées individuellement, par courriel, le 28 mars 2022 à chacun des élus et déposé dans son casier à l'élu ne disposant pas d'adresse électronique.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal à 19h35.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire de séance. Mme GROS Véronique est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ORDRE DU JOUR

1 : ADOPTION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'approuver le compte-rendu de la séance précédente du Conseil Municipal,

Vu le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 février 2022 adressé aux Conseillers Municipaux le 14 février 2022,

Compte-tenu des potentielles observations faites en séance qui seront dûment notées sur le document,

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'approuver ledit compte-rendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité

APPROUVE le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 février 2022.

2 : DECISIONS DU MAIRE

En application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

23-févr-2022	Choix Entreprise Briquet - Acquisition tondeuse	33 400.00€ HT 40 080.00€ TTC
03-mars-2022	Avenant N°1 cabinet Archicube	1400.00€ HT 1 680.00€ TTC
25-mars-2022	Choix Mr Latuillerie pour mission d'accompagnement juridique urbanisme	3600.00€ HT 4 320.00€ TTC



COMPTE-RENDU DE RÉUNION SÉANCE DU 05/04/2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

3 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR LE BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Madame le Maire expose à l'Assemblée le compte de gestion 2021 de la commune établi par Mr le Trésorier et propose de constater que les écritures de ce compte étaient en tous points identiques et conformes à celles du compte administratif 2021 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité

- après s'être fait présenter le compte de gestion 2021 de la commune établi par Mr le Trésorier et avoir constaté que les écritures de ce compte étaient en tous points identiques et conformes à celles du compte administratif 2021 ;

APPROUVE et ADOPTE à l'unanimité, le compte de gestion 2021 de la commune d'ARANDON-PASSINS établi par Monsieur le Trésorier ;

DIT que les extraits II-1 et II-2 du compte de gestion 2021 seront joints à la présente délibération pour transmission au contrôle de légalité.

Dit que cette délibération sera transmise à la Sous-Préfecture ainsi qu'à Monsieur le Trésorier.

4 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal désigne Mme Isabelle FELIX, Maire déléguée et 1ère adjointe, pour présider la séance en son absence et conformément à la réglementation en vigueur, Madame Le Maire a quitté la séance et n'a participé ni aux débats ni au vote.

Mme Isabelle FELIX présente les grandes lignes du compte administratif 2021 du budget général de la commune dont le conseil municipal lui a confié l'exécution :

Section de fonctionnement :

- Dépenses.....	-	1 180 512.11€	
- Recettes	+1 408 456.38€		
- Excédent	227 944.27€		
- Excédent de fonctionnement antérieur :	100 000.00€		
- Résultat Excédentaire de fonctionnement 2021.....			327 944.27€

Section d'investissement :

- Dépenses	-	492 884.74€	
- Recettes	+	452 990.83€	
- Déficit		39 893.91€	
- Excédent reporté cumulé.....		621 383.35€	
- Résultat excédentaire d'investissement 2021			581 489.44€

EXCEDENT GLOBAL DE CLÔTURE 2021..... 909 433.71€

COMPTE-RENDU DE RÉUNION SÉANCE DU 05/04/2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Isabelle FELIX, après avoir procédé à l'exposé des résultats du compte administratif 2021 procède au vote du compte administratif 2021.
Il est proposé au Conseil Municipal, d'adopter le compte administratif 2021 tel qu'il vient d'être présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité

- après s'être fait présenté les résultats du compte administratif 2021 de la commune d'ARANDON-PASSINS,
APPROUVE et ADOPTE, à l'unanimité le compte administratif 2021 tel qu'il vient d'être présenté.

Dit que cette délibération sera transmise à la sous-préfecture ainsi qu'à Monsieur le Trésorier.

5 : AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2021 AU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Madame le Maire, après vote du Compte Administratif 2021, propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à l'affectation des résultats 2021 du Budget Général de la Commune.

Après avoir entendu l'exposé du Compte de Gestion 2021 et du Compte Administratif 2021,

Après l'adoption du Compte de Gestion 2021 et du Compte Administratif 2021,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-12,

Vu l'instruction Budgétaire M14,

Considérant que les résultats de clôture se décomposent comme suit :

Fonctionnement :

Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2021 : 327 944.27 € à affecter au compte 002 en recettes de fonctionnement

Investissement :

Résultat de clôture de la section d'investissement 2021 : 581 498.44€ à affecter au compte 001 en dépenses d'Investissement

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 2021

909 433.71€

Restes A Réaliser (RAR) à reporter :

Dépenses : - 143 100€

Recettes : 0

Solde : - 143 100€

Besoin de la section d'Investissement estimé à :

$143\,100.00 + 581\,498.44 = 438\,398.44$

Proposition d'affectation du résultat :

Affectation au compte 002 en recettes de fonctionnement pour un montant de 327 944.27 €

Affectation au compte 001 en dépenses d'Investissement pour un montant de 581 498.44 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité

DECIDE d'affecter ce résultat de clôture 2021 comme suit :

COMPTE-RENDU DE RÉUNION SÉANCE DU 05/04/2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Affectation au compte 002 en recettes de fonctionnement pour un montant de 327 944,27 €
Affectation au compte 001 en dépenses d'investissement pour un montant de 581 498,44 €.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Dit que cette délibération sera transmise à la sous-préfecture ainsi qu'à Monsieur le Trésorier.

6 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de voter le taux des 2 taxes relevant de la compétence de la Commune, c'est-à-dire la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu le projet de Budget Primitif 2022 établi,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2022.

A savoir :

•Taxe du Foncier Bâti 34.90 %

(Le taux de la taxe sur les propriétés bâties 2021 est égal à la fusion des taux des taxes foncières communales et départementales sur les propriétés bâties).

•Taxe du Foncier Non Bâti 52.36 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité

FIXE, comme suit, les taux d'imposition locale pour l'année 2022 :

•Taxe du Foncier Bâti 34.90 %

(Le taux de la taxe sur les propriétés bâties 2021 est égal à la fusion des taux des taxes foncières communales et départementales sur les propriétés bâties).

•Taxe du Foncier Non Bâti 52.36 %

ADOpte à l'unanimité les taux de fiscalité ainsi proposés,

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Dit que cette délibération sera transmise à la sous-préfecture ainsi qu'à Monsieur le Trésorier.

7 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE

Après avoir présenté les grandes lignes du compte administratif 2021 du budget général de la commune, après avoir procédé à l'affectation de l'excédent de fonctionnement définitif constaté au 31 décembre 2021 et fixé les taux de fiscalité, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2022 comme suit :

COMPTE-RENDU DE RÉUNION SÉANCE DU 05/04/2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2022
O11	Charges à caractère général	438 100.00 €
O12	Salaires et charges	619 810.00 €
O14	Atténuation de produits	0.00 €
65	Autres charges de gestion courante	116 082.00 €
66	Intérêts des emprunts	10 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €
O22	Dépenses imprévues	10 000,00 €
6811 (042)	Amortissements	137 000.00€
O23	Prélèvement pour l'investissement	360 430.43 €
TOTAL		1 694 422.43 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 002		327 944.27 €
6419/013	Atténuations de charges	8 000,00 €
70	PRODUITS D'EXPLOITATION	134 500.00 €
73	FISCALITE DIRECTE	832 322.16 €
74	DOTATIONS	332 653.00 €
75	LOYERS PARTICIPATIONS	54 000,00 €
76		3,00 €
77	Recettes exceptionnelles	5 000,00 €
		1 694 422.43 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2022
10	Dotations fonds divers et réserves	10 000.00 €
16	Emprunts et dettes	110 000.00 €
20	Immobilisation incorporelles	88 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	320 000.00 €
23	Immobilisations en cours	512 819.87 €
	Restes A Réaliser (RAR)	143 100.00€
020	Dépenses imprévues	30 000.00€
TOTAL		1 213 919 .87 €

COMPTE-RENDU DE RÉUNION SÉANCE DU 05/04/2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 001		581 489.44 €
10	Taxe d'aménagement - FCTVA	75 000.00€
13	Subventions d'Investissements	60 000.00 €
16	Emprunt	0.00 €
021	Virement Section exploitation	360 430.43€
040	Opérations d'ordre	137 000.00€
TOTAL		1 213 919.87 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité

ADOpte le budget primitif 2022 tel qu'il vient d'être présenté,

AUTORISE Madame le Maire à engager les dépenses et les recettes prévues dans le cadre de ce budget.

Dit que cette délibération sera transmise à la sous-préfecture ainsi qu'à Monsieur le Trésorier.

8 : VOTE DE LA SUBVENTION AU C.C.A.S POUR L'ANNEE 2022

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition de subvention d'équilibre à verser au C.C.A.S.

Elle rappelle que le budget du Centre Communal d'Action Sociale est financé pour grande partie par une subvention communale d'équilibre, votée lors de l'adoption du Budget Primitif.

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement et la bonne gestion de ce budget, il vous est proposé d'octroyer 12 000 € de subvention d'équilibre au C.C.A.S.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité

VOTE pour l'année 2022, la somme de 12 000 € de subvention d'équilibre au C.C.A.S.

PRECISE que le montant correspondant est inscrit au chapitre 65 du Budget Primitif 2022.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Dit que cette délibération sera transmise à la sous-préfecture ainsi qu'à Monsieur le Trésorier.

9 : COMMISSIONS MUNICIPALES - MODIFICATIONS

Madame le Maire explique que conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal fixe les commissions et désigne les conseillers devant siéger dans chacune d'elles.

Les commissions municipales sont des organes d'instructions chargés de l'étude et de l'élaboration des dossiers soumis au Conseil Municipal.

COMPTE-RENDU DE RÉUNION SÉANCE DU 05/04/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Elle précise que la composition des commissions municipales a été fixée lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2020.

Considérant les démissions de M Cédric THIEVENAZ, en qualité d'Adjoint au Maire et de M Franck ZORIAN en qualité d'Adjoint au Maire et Conseiller Municipal, il y a lieu de modifier la composition des Commissions Municipales.

Il est rappelé que le maire est président de droit des commissions municipales et que le vice-président de commission, lorsque le maire est absent ou empêché, convoque et préside les séances (article L 2121-22 CGCT).

Elle rappelle que selon les dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Par conséquent, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas procéder au scrutin secret pour toutes ces désignations.

Proposition acceptée à l'unanimité

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-22,

Considérant la nécessité de modifier la composition des Commissions Municipales suite à ces deux démissions et l'instauration de Mme Sylvie MONTERO en tant que Conseillère Municipale,

Madame le Maire propose la composition suivante :

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

- **FINANCES : Isabelle FELIX, VICE-PRESIDENTE**
Membres : LIENARD Vincent, FARGE Alexia, THIEVENAZ Cédric, RADIX Muriel
- **SCOLAIRE/CANTINE/GARDERIE : Alexia FARGE, VICE-PRESIDENTE**
Membres : SERRANO Marilyn, BOITTIAUX Alexandre, D'URBANO Pamela
- **URBANISME/PLU : Vincent LIENARD, VICE-PRESIDENT**
Membres : FARGE Alexia, DUPUY Fabienne, RADIX Muriel, THIEVENAZ Cédric
- **EQUIPEMENTS PUBLICS/BATIMENTS : Dominique SOLANO, VICE-PRESIDENT**
Membres : GROS Véronique, THIEVENAZ Cédric, RADIX Muriel, PACAUD Patrice, BRIZET Marie-Claude, BOITTIAUX Alexandre
- **VOIRIE /TRAVAUX: Grégory PINET, VICE-PRESIDENT**
Membres : THIEVENAZ Cédric, GENEVAY Bruno, RADIX Muriel, COTTIER Jean-Paul
- **VIE CITOYENNE ET COMMUNICATION : Alexia FARGE, VICE-PRESIDENTE**
Membres : LIAUZUN Guillaume, GROS Véronique, BENEDETTO Aurélie
- **ENVIRONNEMENT/AGRICULTURE/CHASSE/PECHE/FORET : Vincent LIENARD, VICE-PRESIDENT**
Membres : THIEVENAZ Cédric, GENEVAY Bruno, JUPPET Sylvain, BOITTIAUX Alexandre
- **SECURITE /PATRIMOINE : Véronique GROS, VICE-PRESIDENTE**
Membres : SOLANO Dominique, D'URBANO Pamela, DUPUY Fabienne, MARLAY Séverine
- **ECONOMIE/COMMERCE LOCAL : Guillaume LIAUZUN, VICE-PRESIDENT**
Membres : FARGE Alexia, MARLAY Séverine, MONTERO Sylvie
- **SEDI/ECLAIRAGE PUBLIC : Isabelle FELIX**

COMPTE-RENDU DE RÉUNION SÉANCE DU 05/04/2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **SDIS/PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : Véronique GROS**
Membre : DUPUY Fabienne
- **EAU ET ASSAINISSEMENT (Compétence CCBD) :**
Bruno GENEVAY
- **VIE ASSOCIATIVE : Marilyn SERRANO, VICE-PRESIDENTE**
Membres : BOITTIAUX Alexandre, LIAUZUN Guillaume, PINET Grégory
- **CARRIERES : Vincent LIENARD, VICE-PRESIDENT**
Membres : RADIX Muriel, PINET Grégory, THIEVENAZ Cédric, HANNI Michel, PACAUD Patrice

La Commission d'Appel d'Offres demeure inchangée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité

APPROUVE la composition des commissions municipales comme précitée,

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10 : AIDE AU FINANCEMENT D'UNE CLASSE DE NEIGE – ECOLE ELEMENTAIRE

Madame le Maire explique à l'Assemblée que, lors d'une rencontre en Mairie, les parents d'élèves de l'Ecole élémentaire ont formulé une demande d'aide financière pour l'organisation d'une classe de neige réalisée en mars 2022.

Le coût total est estimé à 10 667.00 €, dont 8500 € sont financés par les parents et les aides diverses (coopérative, région...)

Il manque 2 100.00 € environ, qui seraient financés par les manifestations organisées par le Sou des Ecoles et une aide de la commune.

Madame le Maire propose d'octroyer une aide de 1 000€ et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à 16 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention,

DECIDE d'accorder une aide financière de 1.000 €.

PRECISE que le montant correspondant est inscrit au chapitre 11 du Budget Primitif 2022.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

COMPTE-RENDU DE RÉUNION SÉANCE DU 05/04/2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Elle précise que depuis 2021, les Lignes Directives doivent être appliquées pour les avancements de grade et les dossiers de promotion interne et que les nôtres ont été validés par le Comité Technique du CDG le 8 mars dernier.

Elle précise que concernant deux agents :

- Pour le premier agent, il s'agit de procéder au remplacement d'un agent administratif parti par le biais d'une mutation.
- Pour le deuxième agent, il s'agit de créer un poste d'agent technique pour régulariser sa situation, agent sous contrat à durée déterminée avec un besoin effectif pour la collectivité.

Madame le Maire propose à l'assemblée de créer deux postes, un à temps non complet puis de supprimer un poste à temps non complet et un à temps complet selon le tableau ci-dessous :

		Création	Suppression
1er Agent	Adjoint Administratif	24h	
	Adjoint Administratif principal 1ère classe		28h
2ème Agent	Adjoint Technique	35h	

Elle propose de valider le tableau des effectifs comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE

GRADE/EMPLOI	DELIBERATION DU 10/02/2022 Nombre de postes/temps de travail		Situation proposée au 01/05/2022	
ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL	01	35	01	35
ATTACHE TERRITORIAL	00	00	00	
ADJOINT ADM. PPL DE 1ERE CLASSE	01	28	00	
ADJOINT ADM PPL 2 ^E CLASSE	01	35	01	35
ADJOINT ADMINISTRATIF	02 01 00	35 00	02 01 01	35 24
TOTAL	04		04	

....

FILIERE ANIMATION

GRADE/EMPLOI	DELIBERATION DU 10/02/2022 Nombre de postes/temps de travail	Situation proposée au 01/05/2022
--------------	---	----------------------------------

COMPTE-RENDU DE RÉUNION SÉANCE DU 05/04/2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2 ^E CLASSE	01	33	01	33
TOTAL	01		01	

FILIERE MEDICO SOCIALE

GRADE/EMPLOI	DELIBERATION DU 10/02/2022 Nombre de postes/temps de travail		Situation proposée au 01/05/2022	
AGENT SPECIALISE Ppal DE 1ERE CLASSE DES ECOLE MATERNELLES	01	33	01	33
TOTAL	01		01	

FILIERE TECHNIQUE

GRADE/EMPLOI	DELIBERATION DU 10/02/2022 Nombre de postes/temps de travail		Situation proposée au 01/05/2022	
AGENT DE MAITRISE	02		02	
	01	35	01	35
	01	35	01	35
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	01	35	01	35
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	01		02	
	01	00	01	35
	01	8.50	01	8.50
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^E CLASSE	04		03	
	01	35	00	
	01	33	01	33
	01	35	01	35
ADJOINT TECHNIQUE	01	33	01	33
	00	0	01	35
TOTAL	08		09	

RECAPITULATIF GRADES/EMPLOIS TITULAIRES CREEES :

FILIERE ADMINISTRATIVE :	04
FILIERE ANIMATION :	01
FILIERE MEDICO SOCIALE	01
FILIERE TECHNIQUE	09
TOTAL EMPLOIS STATUTAIRES	15

COMPTE-RENDU DE RÉUNION SÉANCE DU 05/04/2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité

DECIDE de créer deux postes, un à temps non complet puis de supprimer un poste à temps non complet et un à temps complet selon le tableau ci-dessous :

DIT que les agents seront nommés respectivement le 1 juin 2022 et le 1 mai 2022.

		Création	Suppression
1er Agent	Adjoint Administratif	24h	
	Adjoint Administratif principal 1ère classe		28h
2ème Agent	Adjoint Technique	35h	

VALIDE le tableau des effectifs comme présenté,

CHARGE Madame le Maire de prendre les arrêtés correspondants,

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

12 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- a) Choix du fournisseur « Cabinéo » pour l'installation de parois de discrétion afin de séparer les toilettes à l'école maternelle. 4 écrans homologués d'une valeur de 833€ TTC.
- b) Location d'un second photocopieur en Mairie, avec le même prestataire. L'engagement est de 60 mois (69,57€ HT/mois).
- c) Dématérialisation : signature de la convention avec la Préfecture et mise en place avec l'aide du CDG38
- d) Acquisition d'une pompe à fuel après installation d'une nouvelle cuve donnée par Gregory PINET, coût de la Pompe : 322.80€ TTC.
- e) Groupe de travail à constituer pour organiser « la suppression de la Mairie Déléguée d'Arandon » au 31/12/2022, à plusieurs niveaux : administratif, communication population, réaffectation des bâtiments...
- f) Information sur le CAUE (Conseil Architecture, Urbanisme et Environnement) qui effectuera, le 19 avril, un état des lieux des bâtiments communaux et du territoire. Le résultat de ce travail sera présenté par une professionnelle au prochain Conseil Municipal du mois de Mai, et fera l'objet d'un débat et de constitution de groupes de travail.
- g) Point RH : le dossier d'un agent ayant passé un concours interne, sera présenté pour promotion interne au grade de Technicien, au Centre de Gestion.
- h) Point sur la sécurité routière : le cabinet ELLIPSE a établi une étude de faisabilité (1740€) et de topographie pour la route de l'Epau. L'entreprise PERRIN propose de prendre en charge les frais de topographie (1428€). La Commission « Sécurité » se réunit demain, le 6/04, et statuera sur la démarche sécuritaire sur ce secteur.

COMPTE-RENDU DE RÉUNION SÉANCE DU 05/04/2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

i) CCAS :

- o Lancement des formations PSC1 (gestes de premiers secours) les 20 et 30 avril. Des affiches et communication site et Facebook sont faites. Les inscriptions sont timides.
- o Un voyage à la journée, le vendredi 10 juin est en cours d'organisation. La communication à la population est bientôt prête. Guillaume LIAUZUN élabore les affiches.
- o Aide pour l'Ukraine : les colis collectés ont pu être envoyés à la frontière Pologne/Ukraine par le biais de routiers et d'une belle chaîne de solidarité. Merci à la population et aux bénévoles qui se sont mobilisés !
- o Projet d'une sortie pour les Jeunes à l'automne 2022.

j) Le 25 mai 2022, journée sportive : ALPES ISERE TOUR (du 25 au 29 mai)
Cette 1ère Étape traversera la Commune. Une vingtaine d'habitants d'Arandon-Passins assureront bénévolement la sécurité sur des points identifiés par l'organisateur.

VIA RHONA OUEST : Inauguration organisée par la CCBD

k) Remerciements pour la « Journée Propre » organisée par Alexandre BOITTIAUX, Commission Environnement. 21 personnes se sont mobilisées malgré le froid : une belle « récolte » et une bonne ambiance !

l) L'enquête publique relative au PLU de Passins va être lancée : le commissaire enquêteur a été sollicité.

m) Boulodrome ELIE CESAR à Arandon : les locaux de la buvette et les volets ont été repeints par les membres de l'Association Pétanque et Loisir de la commune, les frais occasionnés ont été payés par la Mairie. La porte a été remplacée, suite à effraction (Remboursement Groupama)

Cependant et comme convenu lors de la dernière réunion, le boulodrome reste accessible aux joueurs de Longues Lyonnaises. Pour les concours, il suffit d'effectuer une demande en mairie.

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h50.

Madame Le Maire,
Maria SANDRIN

